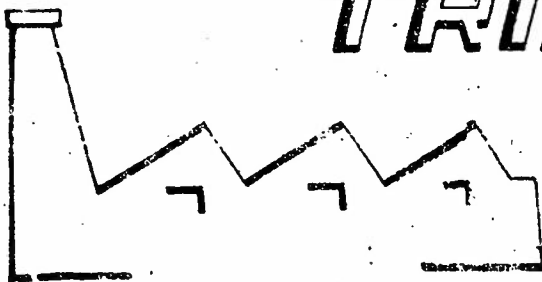


TRIBUNE



OUVRIERE

Journal publié par un groupe
d'ouvriers de la Régie Renault

Septembre 1959

Numéro 58

LA POLITIQUE DE CAPITULATION

Depuis l'année dernière le gouvernement a pris des mesures contre la classe ouvrière. Il a continué d'une part ce que faisaient les gouvernements précédents, il a, d'autre part, fait des innovations dans sa politique antiouvrière. Il est plus ferme, plus menaçant, il semble ne plus avoir peur des travailleurs.

En 1953, un décret sur la retraite des cheminots dû au gouvernement LANIEL provoquait une grève de quatre millions de fonctionnaires et une menace de grève générale. En 1959, après une simple menace du gouvernement de GAULLE, une grève de 8 heures dans les chemins de fer est sabordée par ceux-là même qui l'avaient préconisée.

Devant un ennemi plus fort il faut opposer des méthodes plus radicales. A l'avènement de la Vème République aurait dû correspondre une nouvelle orientation des syndicats. Or il n'en est rien. Les slogans non seulement restent les mêmes que sous la IVème mais de surcroît les luttes ouvrières au lieu d'être développées sont stoppées dès qu'elles menacent de prendre quelque ampleur.

Il n'y a pas que chez RENAULT où la grève des Outils s'arrêta en chemin. Voici un autre exemple qui date du mois de Juin. A La CIOTAT les syndicats lancent une grève. Le gouvernement riposte en envoyant des compagnies de C.R.S. pour occuper les chantiers maritimes. Répondant à cette mesure les ouvriers sonnent le tocsin et la population ouvrière se rassemble aussitôt. Mais l'épreuve de force n'a pas lieu, les syndicats demandent aux ouvriers d'évacuer immédiatement les chantiers.

Quand on reproche aux militants syndicaux cette attitude, il y a deux réponses probables. La première réponse consiste à justifier toute capitulation au nom de l'Unité Syndicale. Si l'objectif est de réaliser l'unité de plusieurs Centrales syndicales autour de positions communes il devient évident que cette unité ne pourra se faire que sur les positions de la Centrale dont les méthodes d'action seront les plus timides. C'est toujours ce qui se passe. Mais même dans ce cas l'unité ne résiste pas longtemps au mécontentement des travailleurs et il faut alors que chaque centrale donne à ses adhérents une explication aux défaites ou aux capitulations. A ce stade elles se rejettent, mutuellement, les responsabilités de l'échec comme cela s'est passé dernièrement pour la grève avortée des cheminots. Donc, comme on le voit, accepter n'importe quel programme pour préserver "l'Unité" c'est aboutir à la longue à de nouveaux motifs de querelles entre les Centrales syndicales.

La deuxième réponse consiste à justifier toute capitulation au nom du rapport des forces en présence. Un grand nombre de militants vous diront que le gouvernement actuel étant plus autoritaire que les précédents il risquerait de prendre des mesures contre les organisations syndicales en cas de nécessité. "Nous n'avons pas la puissance de la riposte il vaut donc mieux conserver nos forces et attendre le moment propice" disent ces militants syndicaux. Cet argument manque d'originalité. Il a été celui employé de tous les temps par ceux qui se vendaient purement et simplement au patronat et aujourd'hui, c'est ce même argument qui sert de bouclier à toutes les organisations syndicales. Que vaut cet argument ?

.../...

Tout d'abord, il est faux de mettre sur le même pied le gouvernement présent et une dictature fasciste. Par exemple, sous l'occupation cela pouvait paraître criminel de faire une action revendicative avec manifestation car on savait très bien que de telles manifestations auraient entraîné l'arrestation de milliers de personnes et la mort ou la déportation de centaines d'autres. Dans ce cas précis faire une grève était non seulement pas rentable mais correspondait à la liquidation pure et simple des éléments les plus dynamiques d'entre nous. Mais aujourd'hui ? Que risquaient les cheminots et les dirigeants syndicaux s'ils avaient maintenu leur grève ? Ils ne risquaient ni la mort, ni la déportation. Quelques dirigeants auraient peut-être été arrêtés quelques jours, certains cheminots licenciés... c'était tous les risques qu'il y avait à courir. Mais croyez-vous, qu'il y aura un jour un combat sérieux qui ne comportera pas ces risques ? Il y aura-t-il un jour une victoire quelconque des ouvriers sans risquer que certains d'entre nous soient frappés ? Certes pas. Toute l'histoire des luttes ouvrières du passé le prouve. Toute l'histoire des luttes ouvrières ont toujours été comme toutes les batailles, c'est-à-dire qu'au départ personne n'est sûr de l'issue du combat. Mais aujourd'hui dans toutes les luttes ouvrières on est au moins sûr d'une chose c'est que l'on ne fusillera pas ceux qui font grève.

Ensuite il y a l'argument qui voudrait persuader les ouvriers que leur syndicat doit rester intact pour qu'il les défende. C'est un mensonge. On le voit bien : il n'y a eu aucune mesure contre les syndicats sous le gouvernement gaulliste parce que ceux-ci ne font que capituler devant lui et par contre il y a eu tout un tas de mesures contre les ouvriers parce que nous acceptons cette capitulation. Ce ne sont pas les libertés syndicales qui sont mises en question aujourd'hui ; ce qui est mis en question aujourd'hui c'est le niveau de vie des ouvriers.

Autrefois, les organisations syndicales avaient beaucoup moins de privilèges qu'aujourd'hui mais ces organisations montraient aux travailleurs l'exemple de la lutte. Elles persuadaient les travailleurs que seulement la lutte est efficace. Aujourd'hui, ces mêmes organisations vont jusqu'à prétendre et à vouloir nous persuader que la capitulation est payante et que tout doit être sacrifié pour que les syndicats continuent à jouir de leur légalité et de leurs privilèges. Nous pensons que cette légalité et ces privilèges ne pourront être défendus qu'à une seule condition : qu'ils soient utilisés dans l'intérêt des travailleurs et ce n'est pas le cas actuellement. Dans ce sens il vaudrait mieux que les organisations syndicales se soient faites interdire en menant le combat que de rester légales en faisant cesser tout combat. L'exemple de l'interdit aurait montré aux travailleurs que rien ne peut s'obtenir sans lutte par contre l'exemple de la capitulation ne sert qu'à démoraliser davantage les travailleurs.

Quant au gouvernement présent, il lui est plus facile de continuer sa démagogie avec ces organisations syndicales qui capitulent plutôt que sans organisation du tout. Si de GAULLE et MALRAUX peuvent parler aujourd'hui de "démocratie" et du "bien être de la classe ouvrière" c'est justement parce qu'ils prouvent au monde qu'il leur est possible d'imposer la volonté du grand capital en respectant la légalité et les privilèges des organisations syndicales, tout cela grâce à elles.

LES MARCHANDS DE SOUPE

Le 15 juin dernier à la cantine du Comité d'Entreprise, rue du Point du Jour, les ouvriers des équipes du soir ont manifesté leur mécontentement sur les prix et la qualité des repas. A la demande des ouvriers, le 15 juin au soir le gérant est venu à la cantine. A peine est-il arrivé que des gars ont tapé des pieds et ont fait cercle autour de lui en lui montrant des plats immangeables : frites réchauffées, entrecôtes grasses, etc... en lui disant qu'il était un voleur et que c'était une honte de nous faire payer un plat 165 francs alors que la plupart du temps tout restait dans les assiettes.

.../...

Sans rougir, le gérant VAN MALSÆKE affirmait que la viande était de première qualité et que pour les frites il était assez difficile d'en faire pour le soir. Un autre ouvrier lui a montré sa ration de fromage qui est vendue 35 francs, or il disait que dans un fromage on pouvait faire 6 rations, cela mettait donc le fromage à 210 francs et il a ajouté : "moi quand je vais aux Halles j'en trouve 2 pour 100 francs"... Mais le gérant affirmait, comme pour la viande, que le fromage était de première qualité. Son bras droit du syndicat C.G.T. nous a proposé de voir nos organisations syndicales. Un ouvrier lui a fait ressortir qu'il y avait longtemps que nous n'étions plus défendus et qu'il trempait avec les autres. Ensuite les gars sont retournés dans leurs ateliers.

Le gérant devait attendre ce moment-là avec impatience car cela commençait à prendre mauvaise tournure : quelques verres et assiettes ont été cassés.

En fait, il y a deux poids et deux mesures : Si c'était une cantine gérée par la direction, les syndicats ne verraient aucun mal à ce que les ouvriers protestent. Mais comme c'est une cantine gérée par le Comité d'Entreprise alors tout change.... il faut trouver la ratatouille bonne et pas chère et ceux qui gueulent sont des suspects. Pourtant ce n'est pas parce que ce sont les syndicats qui sont les patrons des cantines qu'il ne faut pas rouspéter contre les hauts prix et la mauvaise qualité. Il faut se défendre contre les gestionnaires de la cantine comme contre les autres marchands de soupe. Il faut faire comme les gars de l'équipe du soir à la cantine du Point du Jour.

Les faits que le camarade rapporte plus haut au sujet de la cantine Rue du Point du Jour, doivent s'inscrire dans le contexte d'un mouvement de revendications mené par certaines équipes des Départements 11 et 55.

1°) Un midi nous trouvons sur nos tables un tract nous annonçant une nouvelle augmentation du prix des plats. Inutile de dire que les bonnes raisons invoquées pour nous faire digérer la pillule ne nous ont pas convaincu du tout. Loin de là ! Cela a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Depuis longtemps déjà nous trouvons à redire sur la qualité et la quantité, sans parler des prix, des plats.

2°) Quelques jours après le coup de l'augmentation, finissant notre repas plus tôt que d'ordinaire, nous nous sommes réunis à une trentaine (sans délégués) pour aller protester à la Direction des Cantines. Nous n'avons pas pris de gants pour exposer les raisons de notre mécontentement. Chacun y est allé de son reproche... Mais ça, c'était insuffisant. Bien que nous partions perdants il fallait aller plus loin... ne serait-ce que pour voir! Après avoir contacté les délégués nous décidons de prendre rendez-vous avec les membres de la Commission de contrôle du Comité d'Entreprise.

3°) Entre temps, comme nous étions de l'équipe du soir et que les plats étaient plus mauvais que d'habitude, la colère a éclaté (c'est ce que raconte plus haut le camarade) Un membre de la C.G.T., participant à la gestion des cantines, devait reconnaître quelques jours plus tard : "Ce soir-là, nous avons bien failli en venir aux mains". VAN MALSÆKE, lui, devant les insultes qui lui venaient de partout parlait de faire prendre les noms et de donner des avertissements !!!

4°) Puis vint la réunion avec la Commission de Contrôle. Nous avions cru que lors de cette réunion il y aurait des représentants de tous les syndicats. En fait il n'y eut qu'un seul membre de la Commission GOUJU (C.G.T.) Est venu ensuite un membre de la CGT. (adjoint à Van MALSÆKE) avec qui nous nous étions "accrochés". A cette réunion nous étions venus assez nombreux : syndiqués et non syndiqués des départements 11 et 55. Ceci n'est pas coutume de se retrouver en nombre. Voici quelques questions parmi d'autres, posées à cette réunion :

.../....

Q - Combien de temps consacre par mois la Commission de Contrôle à son travail ?

R : Nous nous réunissons trois heures par mois. Cette commission comprend six membres.

Q - Estimez-vous qu'avec si peu de temps vous pouvez effectivement CONTROLLER ?

R : Franchement non !

Q - Il y a-t-il un contrôle à l'achat ?

R : Non

Q - Peut-on savoir ce qui a pu être fait de positif durant ces derniers mois ?

R : Une étude des prix de revient vient d'aboutir. Trois projets avaient été déposés. (Le 1^{er} le 4 décembre dernier).

Q - Etant donné que la plupart de ceux qui fréquentent les cantines sont des O.S. (petites paies) pourriez-vous nous dire, vous, à quel prix vous estimez raisonnable de payer un repas dans une cantine du Comité d'Entreprise ?

R : (pas de réponse).

Q - Comment se fait-il que vous ne vous soyez jamais posé cette question ? Quel avantage avons-nous alors à avoir une cantine gérée par le C.E. ?

R. :- Ce que nous cherchons d'abord c'est à tenir notre comptabilité en équilibre par une gestion saine... Ca c'est la base... Nous n'avons aucune subvention pour les cantines.

Puis nous avons discuté du prix du fromage, du prix des oeufs, et de celui de la viande : Exemple : CAMEMBERT : la boîte est achetée 100 francs.

Prix de revient de chaque ration : 17, 30 Fr

OEUF : prix d'achat : 15,50 Fr

Prix de revient : 26,85 Fr...

Les responsables de la cantine "Point du Jour" ont bien entendu nos revendications mais aucune amélioration sensible n'a été constatée depuis, et nous sommes une fois de plus les "dindons"... Dans toutes les autres cantines il y a eu également d'autres protestations mais nul tract nous a tenu au courant...

----- A QUI PROFITENT LES CANTINES ?

Un camarade a dit comment on mange aux cantines du C.E. Un autre a essayé de voir comment la Commission de Contrôle fonctionne. Voyons maintenant pourquoi le Comité d'Entreprise gère les cantines et à qui cela profite.

Avant la guerre il était très rare de voir des cantines gérées par "les travailleurs". C'était les patrons qui géraient les cantines. Dans la plupart des cas il y avait une subvention, et le prix d'un repas se maintenait assez bas. Nous avons encore des cantines de ce type : exemple S.I.M.C.A.

Après la "Libération" on discuta dans les sections syndicales à savoir si OUI ou NON les syndicats devaient s'occuper de la gestion des cantines. Les bonzes syndicaux étaient "POUR" et les ouvriers en général indécis. Mais les militants étaient souvent "CONTRE". Nous n'avons bien entendu pas eu beaucoup voix au chapitre et bientôt par la Loi sur les C.E. : la gestion des cantines devint une des "plus grande victoire de la

.../...

classe ouvrière". En fait les patrons voulaient se débarrasser depuis longtemps des cantines car :

- 1° - cela leur coûtait de l'argent,
- 2° - les ouvriers étaient toujours mécontents et exigeaient des repas meilleurs et des prix bas.

LE RESULTAT CHEZ RENAULT : Il y avait une subvention cantine. Elle fut introduite dans le salaire, pourtant, aujourd'hui nos salaires ne sont pas supérieurs bien au contraire à ceux de chez S.I.M.C.A. où la cantine coûte deux fois moins cher celle-ci étant subventionnée par la direction.

La subvention cantine s'est noyée dans notre salaire. Ceci est autant de gagné pour la direction Renault qui en plus gagne sur la location, les fournitures et les réparations des cantines. Mais le gain le plus important de la direction c'est ne plus avoir sur le dos des ouvriers qui revendiquent des repas meilleurs pour un plus bas prix. Cette victoire de la direction c'est nous qui la payons :

- 1°) parce que nous mangeons comme des cochons,
- 2°) parce que la cantine Renault est la plus chère de la Région Parisienne,
- 3°) parce que nous n'avons pas le droit de revendiquer puisque nous avons une "gestion ouvrière".

VOYONS UN PEU EN QUOI CETTE GESTION EST OUVRIERE :

Serait-ce parce que les travailleurs élisent les responsables des cantines ? Mais non : le directeur se nomme dans un marchandage entre la C.G.T. et les autres syndicats.

Serait-ce que la direction des cantines est "une maison de verre" où les comptes sont largement portés à la connaissance des travailleurs ? Mais non : les secrets des comptes de tous les services du Comité d'Entreprise sont si secrets que même les membres de la Commission de Contrôle ne s'y retrouvent pas.

Serait-ce que le personnel de direction des cantines est dévoué à la classe ouvrière ? NON. Ce sont de véritables patrons de combat qui commencent par s'allouer des hauts salaires et ensuite augmentent le plat de lentilles.

Il nous arrive fréquemment d'avoir des tracts sur nos tables. La plupart du temps ils n'ont rien d'intéressant à dire par contre nous aimerions avoir un petit tract qui nous dise bien simplement :

- 1°) les noms de tout le personnel administratif avec la somme exacte que chacun d'eux a touché en Juillet,
- 2°) les noms de tous les acheteurs et leurs salaires en Juillet,
- 3°) les noms de tous les chefs de cantines et leurs salaires en Juillet,
- 4°) le nombre du personnel subalterne : serveuses, etc... et leur salaire en Juillet qui nous le savons sont des plus minables,
- 5°) le nombre de repas servis quotidiennement.

.../...

6°) enfin, si c'était l'effet de leur bonté et de leur honnêteté, qu'ils nous donnent la comptabilité générale à revoir, on y trouverait sans doute des fuites.

Les seuls qui ont gagné quelque chose dans "la remise des cantines entre les mains des travailleurs" ce sont :

- 1° - les syndicats qui ont de bonnes places à distribuer aux "p'tits copains",
- 2° - ceux, "les p'tits copains", à qui ces places sont données.

Nous savons que tous ces salopards qui s'engraissent sur notre dos ne veulent pas perdre leurs privilèges et pour cela nous les mettons au défit de répondre précisément aux questions que nous posons, ainsi qu'à toutes les autres questions que posent les usagers des cantines : des ouvriers en l'occurrence !

QUELQUES SOUVENIRS

X
"Je vous assure qu'à ce moment-là, il n'était pas question de diminuer l'importance du mouvement. Si vous aviez vu le visage des hommes avec qui je discutais ce soir-là, vous ne penseriez pas sur la foi de certains témoins que ce mouvement n'était rien et qu'il aurait suffi d'un peu d'énergie, d'autorité ou de poigne pour faire rentrer toute cette "racaille" dans l'ordre ! Non ! Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et personne n'a jamais demandé qu'on fit usage de la force. Les patrons - M. SARRAUT a rappelé leur langage - non seulement ne lui ont pas demandé d'en faire usage, mais ils l'ont adjuré de n'en pas faire usage. Ils lui ont dit : "Dans l'état présent des choses, cela ne pourrait aboutir qu'à un conflit sanglant. Or, nous ne voulons pas reprendre le travail dans des usines ensanglantées, avec des ouvriers dressés contre nous. Nous ne voulons pas non plus courir le risque de la destruction d'un outillage nécessaire à la production nationale". Je me rappelle tous les incidents de cette soirée et de cette nuit du 7 Juin. J'entends encore Benoit FRACHON, secrétaire général adjoint de la C.G.T. quand on discutait les augmentations de salaires, M. Lambert-Ribot disait : "Comment, vous ne vous contentez pas de tel taux, mais quand donc les ouvriers en France ont-ils jamais eu une augmentation générale des salaires de cette importance ?" Et B. FRACHON lui répondit : "Et quand donc en France avez-vous vu un mouvement ouvrier de cette ampleur et de cette importance ?" La contre-partie, c'était l'évacuation des usines. Dès ce jour-là les représentants de la C.G.T. ont dit aux représentants du grand patronat, qui étaient à Matignon, MM. DUCHEMIN, LAMBERT-RIBOT, DALBOUZE, RICHEMONT, président du syndicat de la métallurgie de la région parisienne : "Nous nous engageons à faire tout ce que nous pourrons et nous le ferons. Mais nous vous en avertissons tout de suite. Nous ne sommes pas sûrs d'aboutir. Quand on a affaire à un mouvement comme celui-là, à une marée comme celle-là, il faut lui laisser le temps de s'étaler. Et puis, c'est maintenant que vous allez peut-être regretter d'avoir systématiquement profité des années de déflation et de chômage pour exclure de vos usines tous les militants syndicalistes. ILS N'Y SONT PLUS. ILS NE SONT PLUS LA POUR EXERCER SUR LEURS CAMARADES L'AUTORITE QUI SERAIT NECESSAIRE POUR FAIRE EXECUTER NOS ORDRES". Et je vois encore M. RICHEMONT, qui était assis à ma gauche, baisser la tête en disant : "c'est vrai, nous avons eu tort".

De qui ce beau témoignage sur la discussion des accords Matignon entre le grand patronat et les dirigeants syndicaux, Benoit Frachon en tête, discussion qui eut lieu en J IN 1936 ? Est-ce un ministre réactionnaire qui a dit cela ? Est-ce un "vendu" au patron qui a dit cela ? NON ! C'est Léon BLUM, secrétaire général du Parti Socialiste, Président du Conseil en 1936 qui a fait ces déclarations devant la Cour de Riom, lors de son procès en Février-Mars 1942. "Documents Socialistes" - Editions de la Liberté
Léon BLUM devant la COUR DE RIOM (pages 97 et 98)